



# AVIS DE COURSE RECTIFICATIF

## « BRANLEBAS DE RÉGATES » du 8 au 11 août 2019 à SAINT-MALO

Ouvert aux Bateaux CLASSIQUES, OSIRIS, IRC, MUSCADETS, CORNISH, ...

Organisé par la SOCIÉTÉ NAUTIQUE de la BAIE DE SAINT-MALO

### PROGRAMME

- Le Mercredi 7 Août** : Confirmation des inscriptions de 15h00 à 19h00  
Soirée à Saint-Malo : Apéritif dinatoire organisé par la SNBSM
- Le Jeudi 8 Août** : Course de SAINT-MALO à CANCALE, et Régates en Baie de CANCALE sur le parcours quadrangulaire des BISQUINES  
Soirée à CANCALE (Port Mer) organisée par l'ASSOCIATION BISQUINE CANCALAISE
- Le Vendredi 9 Août** : Course de CANCALE à CHAUSEY / CHAUSEY à SAINT-MALO  
Soirée Libre
- Le Samedi 10 Août** : Course de SAINT-MALO aux Ebihens/ SAINT-JACUT et de SAINT-JACUT à SAINT-MALO  
Soirée à la TRINQUETTE DU YACHT CLUB A SAINT-MALO
- Dimanche 11 Août** : Régate sur le parcours Quadrangulaire des BISQUINES en Baie de SAINT-MALO  
Remise des prix et Soirée à l'HOTEL CHATEAUBRIAND à SAINT-MALO

### INFORMATIONS et INSCRIPTIONS

([www.snbsm.com](http://www.snbsm.com), ou au 02.23 18 20 30)

Pour être complet, un dossier d'inscription devra comporter :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli, et les droits d'inscription acquittés.
- Une liste d'équipage avec numéros de licence (Présentation des licences FFV 2019 marquées "compétition" - annuelles ou temporaires - obtenues sur présentation de certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition) ; pour les étrangers ne résidant pas en France, une attestation d'assurance RC de 1,5 M€ minimum.
- Pour les équipiers nés après le 8 Août 2001, une autorisation parentale.
- Copie du certificat de jauge 2019 du voilier (IRC, OSIRIS et CLASSIQUES), et attestation 2019 d'appartenance du voilier à une classe monotype ou classique pour les autres bateaux.
- Carte de publicité 2019 pour tout bateau sponsorisé.

Ces épreuves sont régies par les RCV 2017-2020, règlements FFV, Avis et Instructions de course de l'épreuve, règles de la jauge classique, OSIRIS, Muscadet et autres séries (représentées au minimum par 5 voiliers).

### DROITS D'INSCRIPTION

- **60 €** par équipier de tout bateau participant, ou suivant le Branle-Bas pour inscription reçue avant le **5 AOUT 2019** (minuit), incluant les 4 soirées, les droits de séjour des bateaux et les débarquements/embarquements dans les ports, ainsi qu'un Polo de l'évènement. **Les 6 et 7 août : 70€**
- **15 €** par repas pour les conjoints/invités pour chaque soirée à Cancale et Saint-Malo

### CLUBS ASSOCIÉS

YACHT CLUB DE FRANCE, CLUB NAUTIQUE DE SAINT-JACUT, ASSOCIATION BISQUINE CANCALAISE, YACHT CLUB DE GRANVILLE, ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE MUSCADETS, ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE CORNISH

### PARTENAIRES

GRUPE GIBOIRE, HOTEL CHATEAUBRIAND/LA TRINQUETTE, LE CUNNINGHAM, EPICES ROELLINGER, THERMES MARINS, BANQUE POPULAIRE DU GRAND OUEST, OUEST ASSURANCES, COMPAGNIE DES PECHES, VILLE DE SAINT-MALO, VILLE DE SAINT-JACUT, VILLE DE CANCALE